

Service départemental

Bordeaux, le 14/02/2025

Affaire suivie par :
Ludovic BANAS
Directeur du service
départemental

T/05.56.44.79.63

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

Cette année, tout comme en 2024, la France commémore le 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire. Monsieur le Président de la République souhaite que ce cycle commémoratif puisse constituer un temps fort pour l'ensemble de la Nation.

Aussi, afin de préparer et de coordonner les manifestations, un groupement d'intérêt public (GIP) national, « Mission du 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire », a été créé par arrêté du 08 septembre 2023.

A l'échelon local, monsieur le Préfet préside le comité départemental du 80^{ème} anniversaire de la Libération. Cette instance est chargée d'identifier les initiatives prises par les acteurs locaux puis de lui soumettre un avis sur les projets auxquels Monsieur le Préfet pourrait octroyer le label « 80 ans de la Libération », gage de sérieux et de reconnaissance de la qualité de la démarche engagée.

A titre d'exemple, en 2025, notre département sera particulièrement concerné par le 80^{ème} anniversaire de la libération des poches de l'Atlantique.

Dès lors, tout projet sollicitant une labellisation doit être transmis, pour examen, au secrétariat du comité départemental, assuré par le service départemental de l'ONaCVG : dir.sd33@onacvg.fr ou par voie postale (adresse en pied de page).

Pour ce faire, vous trouverez, ci-joint, une fiche-type de demande de labellisation. Vos formulaires devront être adressés au plus tard **le vendredi 14 mars 2025** (une version électronique du formulaire peut être demandée auprès du service départemental de l'ONaCVG de la Gironde).

Les projets qui seront labellisés pourront arborer un visuel dédié et prétendre à une éventuelle subvention. Ladite subvention n'est pas systématique et ne pourra être que limitée (il est conseillé de rechercher, en parallèle, d'autres sources de financements).

Les critères qui présideront à la labellisation sont les suivants :

- exactitude historique et inscription dans le cadre des actions de libération du territoire français, depuis la libération de la Corse en septembre 1943, jusqu'à l'année 1945 ;
- diffusion de la connaissance historique ;
- hommage aux disparus, mise à l'honneur des survivants ;
- mobilisation de la jeunesse et action de transmission de la mémoire de la Libération ;
- célébration des valeurs de courage et d'engagement dans les actions liées à la Libération ;
- valorisation et enseignement auprès des jeunes générations des valeurs démocratiques, défendues par les acteurs de la Libération (engagement civique et promotion des idéaux de la République) ;
- capacité à mobiliser un public nombreux et à assurer une dimension populaire aux commémorations et/ou événements culturels et scientifiques ;
- mise en lumière des noms et destins individuels des héros, pouvant aboutir à une nomination de lieux publics ;
- valorisation du patrimoine local, impact local de l'événement ou de la manifestation ;
- dimension internationale ou européenne forte.

Le service départemental de l'ONaCVG de la Gironde demeure à votre disposition pour toute précision.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs le président(e), mes salutations distinguées.

Ludovic BANAS

Mesdames et Messieurs le président(e)s des associations patriotiques de la Gironde

OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE
Service départemental de la Gironde
Espace Rodesse – 105 rue Belleville – CS 71497 – 33061 Bordeaux Cedex
05.56.44.79.63 – sd33@onacvg.fr



Numéro de dossier :

Fiche projet en vue d'une labellisation par la Mission nationale du 80ème anniversaire de la Libération

Porteur du projet :

- Nom de la structure :
- Statut (association, collectivités...) :
- Adresse :
- Téléphone :
- Adresse électronique :
- Adresse du site internet :

Le responsable/contact :

- Fonction dans la structure :
- Nom :
- Prénom :
- Adresse postale :
- Téléphone :
- Adresse électronique :

Nature du projet :

- Exposition/Cérémonie/Création audiovisuelle et multimédia/ Spectacle/
Manifestation scientifique/ Publication/ Tourisme /Monument/Chemin de mémoire/
Autre :
- Lieu :
- Date :
- Public ciblé :
- Prévision du nombre de participants :



Description de l'action :	
Besoin d'inscription pour le public ? Si oui, quelles modalités ?	
Restauration sur place ?	
Accès (transports en communs, parkings...) :	
Calendrier précis de mise en œuvre du projet :	
Budget prévisionnel : préciser si les co-financements sont acquis ou en cours de consolidation (joindre un tableau détaillé dépenses/recettes)	
Partenaires du projet :	
Avis du Comité départemental	Décision du préfet pour les projets relevant d'une labellisation locale



--	--

Avis du préfet pour les projets soumis à décision nationale

--

